

STAMO N.V.
Weebroekweg 10

3071 KORTENBERG

Bruxelles, le 12 décembre 2006

N/Réf. : 16572/VI.Br./MSC
V/Réf. :
Tél. : 02/758.04.04
Fax. : 02/758.04.00
Rapport n° : 18/061207/02**MESURES DE NIVEAUX SONORES**Date du contrôle : 7.12.2006
Lieu du contrôle : Primerose – Avenue du Gros Tilleul 41-43
1020 Bruxelles – Entrée rue du Heysel1. Description

Mesures effectuées à l'aide d'un sonomètre de précision calibré à une hauteur de 1,60m.

Les points de mesure sont indiqués sur plan.

Le but est de déterminer le niveau sonore spécifique provenant de la soufflerie de hall de sport, installé dans un local autonome avec prise d'air vers l'extérieur (ouverture sans plus).

2. Mesures

Mesures en dBA – Leq = niveau de bruit équivalent

L95 = niveau de bruit dépassé 95% du temps

Bruit de fond (installation à l'arrêt) : Leq = 56,9 – L95 = 55,0

<u>Point de mesure</u>	<u>Leq</u>	<u>L95</u>	<u>L95-spec.</u>
1	58,9	55,5	< 45
2	56,2	53,5	< 45
3	58,2	56,0	< 48
4	61,5	56,5	< 50
5	59,1	54,5	< 45
6	59,9	57,5	< 52

Blanco 09-99



Rapport n° : 18/061207/02

page 2

3. Commentaires

Le bruit de fond (installation à l'arrêt) est trop élevé pour déterminer avec précision le niveau de bruit spécifique (L₉₅-spec.) provenant du fonctionnement de la soufflerie.

On peut estimer que celui-ci sera inférieur à 45 dBA à 7m, sauf pour les points devant l'ouverture d'arrivée d'air.

L'agent-visiteur
18/ir. M. SMEKENS

pour le directeur
ir. M. SMEKENS

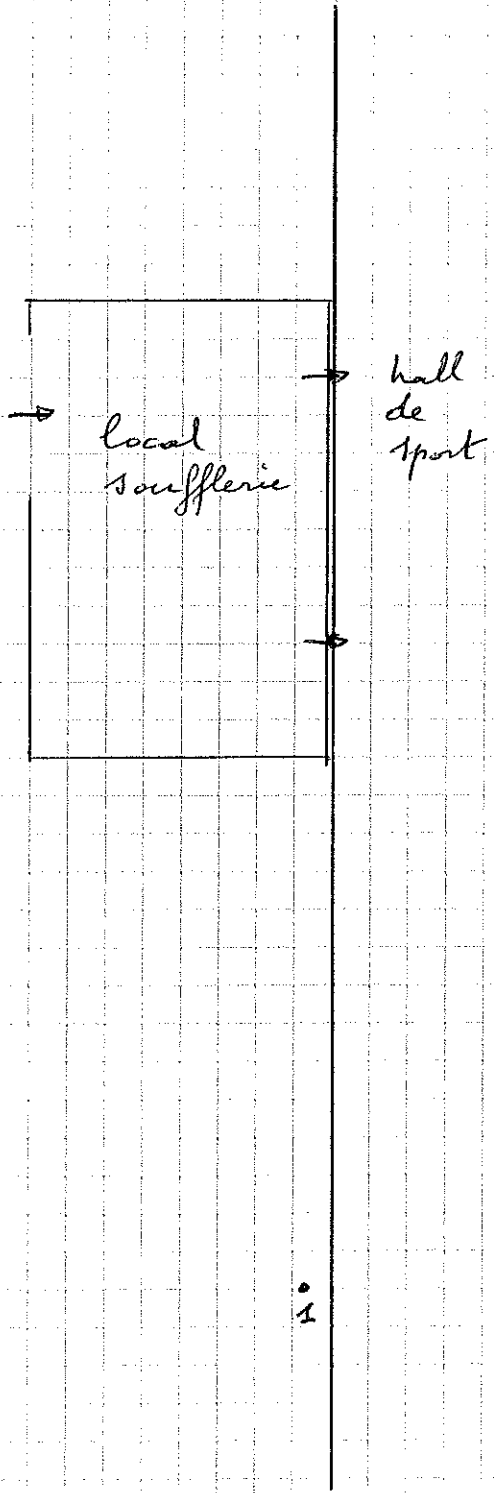
Annexe : Plan

Blanco 09-99

5

6

4



3

2

1

Points de mesure

Primerose
 av. du Gros Tilloul 43
 1020 Bruxelles
 entrée rue du Heysel

échelle 1/100